

SERGE LENORMAND
Docteur Vétérinaire
HARAS DE CONQUES
3, château de Conques 33420 Saint Aubin de Branne
Tél 05.57.25.51.95
Courriel serge.lenormand@harasdeconques33.com

CONTRAT DE TRANSFERT D'EMBRYON OPTION 1 bis

Facturation unitaire par cycle et par récolte et envoi de l'embryon

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Adresse complète

Tel Mail :

A l'arrivée de la jument, il vous sera demandé vos coordonnées bancaire ou à défaut un chèque de 1000 € en acompte sur les frais engagés.

A pris connaissance des conditions de réalisation et de tarification

Demande la réalisation d'un transfert à partir de la jument donneuse

N° SIRE..... Race Robe Date de Naissance / / ..

avec l'étalon suivant : Contrat de saillie N°

Si le contrat de saillie n'est pas établi, noter EN COURS

◇ IA Congelé

◇ IA Frais transporté

ENGAGEMENTS DU PROPRIETAIRE DE LA JUMENT DONNEUSE

- Retourner au Haras de Conques le présent contrat complété et signé.
- Accepter l'utilisation des techniques définies par le haras de Conques, qui sont réalisées sous la responsabilité du Docteur Serge LENORMAND, Chef de Centre.
- Fournir le contrat de saillie avec l'autorisation d'inséminer la jument, indispensable avant la première insémination.
- Régler les frais de mise en place, de suivi gynécologique et de pension de la jument donneuse.
- Régler les médicaments rendus nécessaires par l'état spécifique de la jument donneuse non inclus dans le forfait.
- Régler les frais techniques de collecte et d'envoi du ou des embryons.
- Le propriétaire ou son représentant est tenu sous sa responsabilité de signaler les vices et manies de la jument ainsi que de tous les éléments spécifiques permettant un bon entretien et une manipulation sans danger.
- Si l'une des obligations n'est pas remplie, le Docteur LENORMAND, se réserve le droit de refuser la prise en charge.
- Faire échographier la jument donneuse 15 jours après la dernière collecte afin de s'assurer de sa vacuité ou faire faire une injection de prostaglandine par son vétérinaire traitant à la même date.
- En cas de séjour prolongé, aucune réclamation de quelque nature qu'elle soit sur le montant des frais ou honoraires ne saurait être utilement émise dès lors qu'à sa diligence, s'il le désire, le propriétaire est susceptible de connaître, à tout moment, les sommes qu'il devra régler.
- Le signataire reconnaît avoir été informé que la procédure comporte quelques risques notamment de lacération rectale dont les conséquences peuvent être fatales et d'accidents dus à la contention.

RESPONSABILITE

Toutes les prestations, de quelque nature qu'elles soient, fournies par Le Docteur LENORMAND ne sont pas génératrices de résultat mais seulement d'obligations de moyens. Le Docteur LENORMAND assume la responsabilité civile des animaux qui lui sont confiés. En cas d'accident sa responsabilité ne pourra être engagée qu'à charge pour le propriétaire d'apporter la preuve d'une faute grave de sa part.

L'assurance responsabilité civile professionnelle souscrite par Le Docteur LENORMAND limite la valeur des animaux confiés à leur «valeur à dire d'expert » avec un plafond maximum de 300 000 € (Trois cent mille euros) par animal. Pour cette raison, le propriétaire, reconnaissant avoir été dument informé de cette situation, limite sa responsabilité à la somme de 300 000€ (Trois cent mille euros) et renonce à toute poursuite pour les sommes dépassant cette valeur. Il a par ailleurs la possibilité de souscrire une assurance complémentaire auprès de sa compagnie.

Pour leur arrivée au haras, ainsi que pour leur départ, les juments et poulains sont transportés sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

Le transfert de la garde de la jument et de son poulain a lieu après l'opération de débarquement et s'achève avant l'opération d'embarquement.

CONSENTEMENT ECLAIRÉ

Je, soussigné, (Nom et Prénom)

..... (Adresse)

..... (Tel)

Agissant en qualité de (1)

- propriétaire - représentant dument mandaté du propriétaire - gardien de l'animal

Souhaite que le transfert soit réalisé dans les conditions qui m'ont été présentées selon l'option n° 1 bis

Déclare avoir été informé que toute procédure comporte des risques :

- Risques et complications encourus, en particulier échec de la collecte et/ou de la transplantation
- Risques liés à la procédure : lacération rectale dont les conséquences peuvent être fatales, péritonite, Thrombophlébite...
- Risques liés aux traitements médicamenteux : choc anaphylactique, effets secondaires...

Donne l'autorisation expresse au Docteur LENORMAND de pratiquer :

Tous les traitements médicaux ou interventions chirurgicales que pourrait rendre nécessaire l'état de la jument ou du poulain (dans le cas d'une jument suitée) et dont j'accepte par avance le choix (1)

- Quel qu'en soit le coût
- Ou dans la limite de TTC pour la jument
de TTC pour le poulain

Reconnais être informé des tarifs et de l'obligation de paiement au comptant.

Reconnais également avoir pris connaissance des conditions générales et en particulier du plafond de garantie de 300 000 € maximum (Trois cent mille euros).

◇ Ai souscrit en conséquence une garantie complémentaire auprès d'une compagnie d'assurances (1)

◇ N'ai pas souscrit une garantie complémentaire auprès d'une compagnie d'assurances (1)

J'assure en tant que (2) avoir toute autorité pour donner mon consentement éclairé.

Fait à St Aubin de Branne, le.

Mention manuscrite "lu et approuve, bon pour accord"

(1) Cocher la case correspondante ou rayer la mention inutile

(2) Propriétaire ou représentant du propriétaire ou gardien de l'animal